

Envoi : 26/06/2018
Réception par le Préfet : 26/06/2018
Publication : 29/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-3-1-6
Séance du vendredi 22 juin 2018

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2018

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. DELMOND

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au vote du budget primitif 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-14 du 22 juin 2018 relative au vote du compte administratif,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de 93 997 477,95 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- ☞ approuve l'excédent de fonctionnement cumulé 2017 d'un montant de 26 020 812,62 € et l'affecte à la réserve d'investissement (nature 1068),
- ☞ approuve le solde d'investissement cumulé 2017 d'un montant de 59 028 412,86 € qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2018 (nature 001),
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM1 à **93 997 477,95 €**, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 831 056 202,95 €,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM1 à **1 015 561,12 €** pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 219 702,12 €,
- ☞ approuve la réinscription à concurrence de **148 995,36 €** des restes à réaliser de fonctionnement 2017 (annexe 1),
- ☞ procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération,
- ☞ reprend la provision pour litige pour un montant de 800 K€ lorsque celle-ci deviendra sans objet,
- ☞ déroge au règlement financier en ramenant la durée de validité des subventions d'investissement en faveur du Conseil départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace de 3 ans à 1 an pour la subvention qui sera attribuée en 2018,
- ☞ autorise qu'il soit dérogé aux modalités de versements des subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € fixées dans les Contrats de Territoire de Vie 2014/2019 , lesquels prévoient actuellement un règlement en quinze acomptes annuels, et autorise en conséquence, dès achèvement des travaux et réception des justificatifs de paiement, le versement en une seule fois du solde de chacune des subventions concernées, dans le cadre des subventions déjà accordées au titre de ces contrats,
- ☞ autorise qu'il soit dérogé aux modalités de versements des subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € fixées dans les Contrats de Territoire de Vie 2014/2019, lesquels prévoient actuellement un règlement en quinze acomptes annuels, et autorise en conséquence, dès achèvement des travaux et réception des justificatifs de paiement, le versement en une seule fois du montant de chaque subvention qui sera attribuée dans ce cadre concernant les subventions restant à voter au titre de ces contrats.